



COMMUNE DE
Gibloux

Séance du Conseil général du 4-5 décembre 2023

Message du Bureau du Conseil Général

Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de la Commission financière demandant l'octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2024 (24 octobre 2023)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En date du 24 octobre 2023, la Commission financière a fait part de la proposition citée ci-dessus.

Vous trouverez ci-dessous le texte de la proposition.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos cordiales salutations.

Farvagny-le-Grand, le 15 novembre 2023

Le Bureau du Conseil général

Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2023

La Commission financière constate que les comptes de la Commune bouclent sur des excédents réguliers depuis la fusion. L'exercice 2022 n'a d'ailleurs pas fait exception. La Commission avait alors proposé une ristourne d'impôts, largement soutenue par le Conseil général. En prévision du bouclage 2023, la Commission financière réitère cette proposition :

La Commission propose que le Conseil communal étudie l'octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2023 si les comptes présentent à nouveau un excédent dont l'ampleur serait suffisante pour ce faire, à l'instar de celle décidée sur les comptes 2022.

La Commission financière invite le Conseil général à soutenir la présente proposition.